

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

**AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL**

L'accord interprofessionnel conclu dans le cadre du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne portant sur la cotisation professionnelle pour la campagne 2014/2015 qui figure en annexe du présent avis est étendu par [arrêté du 26 septembre 2014](#) publié au JORF du 11 octobre 2014.



**BOURGOGNES**

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

**ACCORD INTERPROFESSIONNEL**  
**Avenant de campagne 2014/2015 « Cotisations »**

1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015

**ARTICLE 1 – TYPES D’ACTIONS FINANCEES PAR LA COTISATION INTERPROFESSIONNELLE**

En application de l'accord interprofessionnel triennal relatif à la connaissance et à l'organisation du marché des vins de Bourgogne, et conformément à l'article 164 du RÈGLEMENT (UE) N° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, l'Interprofession va engager les actions suivantes au cours de la campagne 2014 / 2015 :

CAMPAGNE 2014/2015	ACTIONS FINANCEES PAR CVO
<b>TOTAL BUDGET BIVB</b>	<b>9 869 000</b>
<b><u>a) CONNAISSANCE DE LA PRODUCTION ET DES MARCHES</u></b>	<b>824 253</b>
VEILLE MARCHE AMONT	180 300
VEILLE MARCHE NATIONAL	223 722
VEILLE MARCHE INTERNATIONAL	212 872
AUTRES ETUDES SPECIFIQUES ET PROSPECTIVES	207 359
<b>b) REGLES DE PRODUCTION PLUS STRICTES QUE LES DISPOSITIONS EDICTEES PAR LES REGLEMENTATIONS DE L'UNION OU LES REGLEMENTATIONS NATIONALES</b>	néant
<b>c) ELABORATION DE CONTRATS TYPES COMPATIBLES AVEC LA REGLEMENTATION DE L'UNION</b>	néant
<b>d) COMMERCIALISATION</b>	néant
<b>e) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>144 319</b>
DEVELOPPEMENT DURABLE : ACTIONS COLLECTIVES	144 319

CC LFL



## BOURGOGNES

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

<b>f) ACTIONS DE PROMOTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA PRODUCTION</b>	<b>6 730 611</b>
ACTIONS France	1 090 335
ACTIONS BOURGOGNE ET TOURISME VITICOLE	345 378
ACTIONS EXPORT	1 230 920
RELATIONS PRESSE, MULTI MEDIA, OUTILS PROMOTIONNELS	655 923
COMMUNICATION FILIERE	38 400
COMMUNICATION SPECIFIQUE	2 702 744
LOBBYING ET DEFENSE D'INTERET	608 762
SERVICE ACCOMPAGNEMENT CAVB	58 149
<b>g) MESURES DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES APPELLATIONS D'ORIGINE, LABELS DE QUALITE ET INDICIATIONS GEOGRAPHIQUES</b>	<b>24 303</b>
DEFENSE ET PROTECTION DE L'APPELLATION	24 303
<b>h) RECHERCHE VISANT A VALORISER LES PRODUITS NOTAMMENT PAR DE NOUVELLES UTILISATIONS NE METTANT PAS EN DANGER LA SANTE PUBLIQUE</b>	néant
<b>i) ETUDES VISANT A AMELIORER LA QUALITE DES PRODUITS</b>	<b>1 697 491</b>
DEVELOPPEMENT VITICULTURE DURABLE	531 430
AMELIORATION DE LA QUALITE DES VINS	785 407
TRANSFERT DE L'INFORMATION TECHNIQUE	380 654
<b>j) RECHERCHE DE METHODES CULTURALES PERMETTANT LA LIMITATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET ASSURANT LA PRESERVATION DES SOLS ET LA PRESERVATION OU L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>144 319</b>
<b>k) DEFINITION DE QUALITES MINIMALES ET DEFINITION DE NORMES MINIMALES EN MATIERE DE CONDITIONNEMENT ET D'EMBALLAGE</b>	<b>0</b>

CC  
LPL



## BOURGOGNES

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

<b>l) CONTRÔLE DE QUALITE DES PRODUITS (SAQ)</b>	<b>303 704</b>
<b>m) SANTE VEGETALE OU DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS</b>	<b>0</b>
<b>n) GESTION DES SOUS-PRODUITS</b>	<b>0</b>

---

### ARTICLE 2 – MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

---

La cotisation interprofessionnelle est perçue sur tous les volumes, enregistrés en sorties de propriété tous millésimes confondus.

Pour les sorties, auprès des négociants bourguignons, le paiement de la cotisation est supporté pour moitié par le vendeur et pour moitié par l'acheteur.

Pour toutes les autres sorties, le paiement de la cotisation est supporté en totalité par le vendeur. Elle donne lieu à une facturation établie par le BIVB.

En cas de non communication des informations sur les sorties, le BIVB procédera à une évaluation d'office de ces sorties, qui sera calculé sur la campagne à partir des données disponibles sur les déclarations de stock et de récolte, suivant la formule « stock année n + récolte année n – stock année n + 1 » **ou se procurera les informations auprès de l'Administration des Douanes.**

En matière d'enregistrement des sorties de propriété et d'émissions de factures de cotisations interprofessionnelles correspondantes, le BIVB se réserve le droit d'effectuer si nécessaire tous rappels **sans limite dans le temps.**

Le règlement de la cotisation interprofessionnelle doit être effectué auprès du BIVB dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture. Au-delà de ce terme, le BIVB se réserve le droit de facturer des intérêts de retard au taux légal qui seront dus de plein droit sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Le BIVB se réserve le droit d'engager une procédure judiciaire en recouvrement et de demander des dommages et intérêts.

CC LFL



# BOURGOGNES

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

## ARTICLE 3 - TAUX DE LA COTISATION INTERPROFESSIONNELLE

En application des articles 17, 18 de l'accord interprofessionnel, le BIVB décide des taux de la cotisation interprofessionnelle pour les vins de Bourgogne seront le tableau suivant (voir liste des appellations jointe en annexe) :

### COTISATION INTERPROFESSIONNELLE DE BASE (soumise à tva) A partir du 1<sup>er</sup> août 2014 et jusqu'au 31 juillet 2015

	Euro HT				Euro TTC (*)	
	2013 / 2014 pour rappel		2014 / 2015		2014 / 2015	
	Bouteille	HL	Bouteille	HL	Bouteille	HL
<b>GROUPE REGIONALES 1</b>	0.0284	3.78	0.0287	3.82	0.0344	4.58
<b>GROUPE REGIONALES 2</b>	0.0383	5.10	0.0387	5.16	0.0464	6.19
<b>GROUPE COMMUNALES 1</b>	0.0663	8.84	0.0671	8.94	0.0805	10.73
<b>GROUPE COMMUNALES 2</b>	0.0815	10.86	0.0824	10.98	0.0988	13.18
<b>GROUPE GRANDS CRUS</b>	0.1271	16.94	0.1284	17.12	0.1541	20.54

(\*) Taux TVA en vigueur : 20 % (sous réserve de modification)

Fait à Beaune, le 24 juin 2014

Claude CHEVALIER  
Président du BIVB

Louis-Fabrice LATOUR  
Président Délégué du BIVB

**ACCORD INTERPROFESSIONNEL – 2013/2016**  
**LISTE DES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEE DE BOURGOGNE**

A.O.C. REGIONALES – GROUPE 1 :

Bourgogne Grand Ordinaire – Bourgogne Passe Tout Grains – Bourgogne Mousseux – Crémant de Bourgogne - Mâcon + supérieur + nom de commune rouge – Coteaux Bourguignons – Saint-Bris

A.O.C. REGIONALES – GROUPE 2 :

Bourgogne - Bourgogne Aligoté - Bourgogne Chitry – Bourgogne Côte d'Auxerre – Bourgogne Côte Chalonnaise – Bourgogne Côte du Couchois – Bourgogne Côte Saint Jacques – Bourgogne Coulanges la Vineuse – Bourgogne Epineuil – Bourgogne Hautes Côtes de Beaune - Bourgogne Hautes Côtes de Nuits - Bourgogne Tonnerre - Bourgogne Vézelay – Mâcon + supérieur + Villages + nom de commune blanc

A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 1 :

Aloxe-Corton rouge - Auxey Duresses - Beaune rouge - Blagny - Bouzeron – Chablis – Chassagne Montrachet rouge – Chorey les Beaune– Côte de Beaune - Côte de Beaune Villages - Côte de Nuits Villages - Fixin - Givry – Irancy - Ladoix - Maranges - Marsannay - Meursault rouge - Mercuray – Montagny - Montheilie – Petit-Chablis – Pernand Vergelesses – Pouilly Fuissé – Pouilly Loché – Pouilly Vinzelles – Puligny Montrachet rouge - Rully - Saint Aubin – Saint Romain – Saint Véran - Santenay – Savigny les Beaune – Viré Clessé.

A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 2 :

Aloxe-Corton blanc - Beaune blanc - Chambolle Musigny – Chassagne Montrachet blanc – Gevrey Chambertin - Meursault blanc – Morey Saint Denis – Nuits Saint Georges - Pommard – Puligny Montrachet blanc – Volnay - Vougeot – Vosne Romanée.

A.O.C. GRANDS CRUS :

Batard Montrachet – Bienvenue Batard Montrachet - Bonnes Mares - Chablis Grand Cru (Les Clos, Vaudésir, Valmur, Bougros, Preuses, Blanchot, Grenouilles, La Moutonne).- Chapelle Chambertin - Chambertin Clos de Bèze – Charmes Chambertin – Chevalier Montrachet - Clos de La Roche - Clos de Tart - Clos des Lambrays – Clos Saint Denis - Clos de Vougeot - Corton - Corton Charlemagne - Criot Batard Montrachet – Echezeaux - Grand Echezeaux – Griottes Chambertin - La Grande Rue - La Tâche – Latrières Chambertin – Mazis Chambertin – Mazoyères Chambertin – Montrachet – Musigny – Richebourg – Romanée – Romanée Conti - Romanée St Vivant – Ruchottes Chambertin.

Observations :

Si la couleur n'est pas spécifiée, il faut lire « toutes couleurs possibles confondues »

Si la couleur indiquée est rouge, il faut lire « rosé compris »

CC / A -

11